

Rencontres professionnelles du label Qualité français langue étrangère 22-23 octobre 2015

Procédure d'inscription

CONDITIONS D'ADMISSION

Séminaire ouvert à toutes les personnes concernées par l'assurance qualité (responsable de centres de langue, enseignants, étudiants...).

L'équipe du CIEP est à la disposition des participants, vous pouvez la contacter aux coordonnées ci-dessous :

CIEP - Département langue française
1, avenue Léon-Journault
F-92318 SÈVRES cedex

Gestion administrative

Aïcha BOUDEMIA
Téléphone : 33 (0) 1 45 07 60 87
Télécopie : 33 (0) 1 45 07 60 55
Courriel : boudemia@ciep.fr

Responsable de l'Unité ressources et séminaires

Jean-François ROCHARD
Téléphone : 33 (0) 1 45 07 60 94
Courriel : rochard@ciep.fr

Date limite d'inscription : 9 octobre 2015 (au-delà de cette date, nous contacter)

TARIFS INSCRIPTION, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Possibilité d'hébergement en chambre individuelle et de restauration au CIEP

<p>Frais d'inscription (tarif unique) L'atelier du 23 octobre est réservé aux centres de formation et écoles non labellisés, souhaitant s'engager dans le processus <i>label Qualité français langue étrangère</i>. <i>Ces frais ne s'appliquent pas aux établissements labellisés.</i></p>	80,00 €
<p>Frais de restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déjeuner (vous pouvez si vous le souhaitez déjeuner au CIEP le 22 et/ou le 23 octobre). 	11,60 €/jour
<p>Frais d'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nuit + petit-déjeuner (vous pouvez si vous le souhaitez réserver une chambre au CIEP pour une ou deux nuits (le 21 et/ou le 22 octobre). 	48,60 €/nuitée

NB : en matière d'hébergement et de restauration, en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée, aucun remboursement ne sera effectué (les chambres ayant été réservées et les repas commandés).

Rencontres professionnelles du label Qualité français langue étrangère 22-23 octobre 2015

INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

Merci de suivre les étapes suivantes :

1. Remplissez :

le formulaire d'inscription en ligne sur ce lien <http://enquetes.ciep.fr/df/RencontresPro2015/index.htm>

2. Envoyez à Mme Aïcha BOUDEMIA par courriel boudemia@ciep.fr :

- **une attestation de prise en charge si les frais d'inscription et/ou d'hébergement et de restauration sont pris en charge par un organisme.** L'attestation devra être établie selon le modèle proposé par le CIEP à télécharger sur ce lien www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/seminaire-qualite-fle-2015-modele-attestation-prise-en-charge.doc.

Le CIEP enverra une facture après service fait à votre organisme de prise en charge.

Ou

- **votre preuve de virement** (un ordre de transfert ou un virement/relevé de compte bancaire prouvant l'opération/récépissé du mandat à l'ordre de l'agent comptable du CIEP) **si les frais d'inscription et/ou d'hébergement et de restauration sont à votre charge.**
Sur demande, le CIEP vous enverra une attestation de paiement après le séminaire.

Votre inscription définitive vous sera confirmée à réception de votre règlement ou de l'attestation de prise en charge. À l'issue du séminaire, une attestation de participation vous sera délivrée.

RIB du CIEP

TRÉSOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation	
10071	78000	00001003976	91	TPVERSAILLES	
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1007	1780	0000	0010	0397 691
Titulaire du compte :				BIC (Bank Identifier Code)	
CENTRE INTERNATIONAL ETUDES PEDAGOGIQUES AGENCE COMPTABLE 1 RUE LEON JOURNAULT 92318 SEVRES				TRPUFRP1	

ANNULLATION ET DÉSISTEMENT

Pour tout désistement, à l'initiative du participant ou de l'organisme payeur, formulé par écrit jusqu'au **9 octobre 2015 inclus**, le montant versé sera remboursé dans sa totalité. Le CIEP effectuera un virement sur présentation d'un RIB.

Pour tout désistement signalé **après le 9 octobre 2015**, le montant versé ne sera pas remboursé sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

En cas d'absence, d'abandon au cours du séminaire ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué et le cas échéant, les frais pris en charge par un organisme seront facturés à cet organisme.

Le label Qualité français langue étrangère : rencontres professionnelles